

Rapport d'évaluation

**Deuxième évaluation de la composante
de la formation générale
des programmes d'études**

**des écoles juives Beth Jacob, Chaya Mushka et
Torah and Vocational Institute
placées sous la responsabilité
du Cégep Marie-Victorin**

Novembre 2004

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a procédé, en 2000, à une première évaluation de la composante de formation générale des programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les écoles juives Beth Jacob, Chaya Mushka et Torah and Vocational Institute (TAV), rattachées au Cégep Marie-Victorin¹. Elle avait conclu que, dans toutes ces écoles, la formation générale offerte présentait des lacunes importantes.

Dans le cas de Beth Jacob et de Chaya Mushka, la Commission constatait de nombreux problèmes dans la mise en œuvre de la formation générale. Elle prenait note de démarches déjà en cours et du plan d'action du Cégep Marie-Victorin mais recommandait au Collège d'accorder la priorité à la gestion pédagogique en vue d'assurer le respect des devis ministériels et de sa propre politique d'évaluation des apprentissages (PIEA). En ce qui concerne TAV, la Commission jugeait que la formation ne devait plus être offerte dans les conditions prévalant au moment de l'évaluation; ses recommandations, au nombre de trois, portaient sur le respect des objectifs et des standards des cours et des règles d'admission au programme de DEC, sur la mise en œuvre de la PIEA et sur l'amélioration de la réussite scolaire et du soutien aux élèves. La Commission demandait enfin au Collège de procéder ultérieurement à une nouvelle évaluation de la formation générale donnée dans les trois écoles.

Le 1^{er} juillet 2003, le Cégep Marie-Victorin transmettait à la Commission un deuxième rapport d'autoévaluation de la composante de formation générale des programmes d'études offerts dans les trois écoles juives orthodoxes, rapport dûment adopté par le conseil d'administration du Collège, et la Commission a entrepris une nouvelle évaluation de cette formation à l'aide des critères énoncés dans son *Guide spécifique*² et à la lumière des résultats antérieurs. Un comité d'experts présidé par une commissaire³ a analysé le rapport du Collège et a effectué une visite au Cégep et dans les trois écoles les 25, 26 et 27 février 2004. Plus précisément, les sites visités, outre le Cégep, étaient l'école Chaya Mushka, l'école de filles et l'école de garçons de Beth Jacob; dans le cas de TAV, le comité a visité

-
1. La visite d'évaluation à TAV a eu lieu en décembre 1999, celle faite à Beth Jacob et à Chaya Mushka, en mars 2000; les rapports définitifs correspondants ont été adoptés en décembre 2000.
 2. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 3. Le comité était composé de M^{me} Louise Chené, commissaire, M^{me} Colette B. Melançon, ex-professeure de langue et littérature du Collège Édouard-Montpetit, M. Bernard Demers, directeur général du Cégep de Granby Haute-Yamaska, et M. Thomas McKendy, directeur adjoint, Cégep John Abbott. M. Bengt Lindfelt, agent de recherche à la Commission, agissait comme secrétaire du comité.

le centre administratif et l'école de filles de la communauté *Belz* alors que la formation se donne aussi dans trois autres sites qui n'ont pas été visités, à savoir l'école des adultes de la communauté *Belz* et dans les communautés *Satmar* et *Tosh*.

Lors de la visite, le comité a pu rencontrer la direction du Collège, le « comité opérationnel d'évaluation de programme », le « comité institutionnel d'évaluation de programme » et, dans chacune des écoles, la direction de l'école, les professeurs⁴ et des élèves. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre actuelle de la formation générale dans les écoles juives.

Le présent rapport dresse d'abord un portrait des trois écoles et donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre, puis s'attache au processus d'autoévaluation retenu par le Collège. Après avoir évoqué les correctifs apportés depuis la première évaluation, le rapport expose ensuite les résultats de la présente évaluation de la composante de formation générale dans les trois écoles selon les critères retenus. La conclusion résume l'appréciation globale de la Commission.

4. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques des écoles juives et de la formation générale

L'enseignement collégial donné dans les trois écoles, Beth Jacob Teacher's College of Montreal, Séminaire Bais Chaya Mushka et Torah and Vocational Institute (TAV), est géré par le Cégep Marie-Victorin, depuis 1993⁵ pour les deux premières, depuis 1999 pour TAV, selon les termes de protocoles d'entente conclus annuellement entre le Cégep et chacune des écoles en vertu de l'article 6.a.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*.

Les trois écoles desservent une population juive orthodoxe pour laquelle, selon les termes des protocoles d'entente, « le modèle d'organisation pédagogique dans les cégeps [...] serait incompatible avec certaines de ses règles religieuses et [...] ainsi, ses étudiants ne pourraient intégrer la clientèle régulière de ces institutions ». L'admission, gérée par le Cégep Marie-Victorin est réservée à une clientèle juive orthodoxe. L'un des points d'incompatibilité est la mixité hommes-femmes dans les cégeps; dans les écoles juives, la formation est donc donnée séparément aux hommes et aux femmes, généralement dans des lieux distincts.

Les écoles juives sont régies par les politiques institutionnelles du Cégep Marie-Victorin et elles se donnent comme mission d'offrir une formation conforme à la culture et la religion juives. Le profil culturel et religieux varie toutefois d'une école à l'autre. Beth Jacob, dont les élèves proviennent directement du secondaire, s'adresse du côté des garçons à des jeunes qui reçoivent une formation rabbinique. Du côté des filles de Beth Jacob, ainsi qu'à Chaya Mushka et à TAV, la formation a un caractère plus séculier. Chaya Mushka s'adresse à la communauté *Loubavitch* et ne reçoit qu'une clientèle féminine, jeune ou adulte. TAV dessert plusieurs communautés : *Belz*, *Satmar* et *Tosh*; la formation est offerte aux hommes et aux femmes, jeunes et adultes.

La plupart des sites de formation se trouvent dans les quartiers Outremont et Côte-des-Neiges; la communauté *Tosh* est installée à Boisbriand.

En principe, tous les programmes pour lesquels le Cégep Marie-Victorin a reçu l'autorisation peuvent être donnés dans ces écoles à condition que le besoin de formation soit démontré. L'offre de formation peut varier d'année en année. Actuellement, seulement trois programmes menant au DEC y sont offerts, à savoir *Techniques d'éducation à l'enfance* (322.A0) – auparavant *Techniques d'éducation en services de garde* –,

5. De 1985 à 1993 par le Collège Marie-Victorin, alors un collège privé subventionné.

Techniques d'éducation spécialisée (351.A0) et *Arts et Lettres* (500.75). Ce dernier programme remplace *Lettres* (600.01) donné antérieurement; dans les deux cas, il s'agit d'un programme à fort contenu d'études juives.

De l'année de référence pour l'autoévaluation, soit 2001-2002, à l'année de la visite, l'offre de formation a été légèrement modifiée. Les écoles ne donnent plus le DEC en français; l'enseignement de la philosophie a été invoqué comme un obstacle trop important et le nombre d'élèves intéressés par un programme de DEC francophone était insuffisant. À Beth Jacob, le programme 500.75 est offert aux garçons et aux filles; les deux programmes techniques, 322.A0 et 351.A0, uniquement aux filles (le 322 n'était pas donné en 2001-2002); en 2003-2004, la population scolaire totalise quelque 80 élèves. Chaya Mushka donne les programmes 500.75 et 322.A0 à une cinquantaine d'élèves; ce dernier programme est toutefois en voie de fermeture. TAV ne donne plus qu'un seul programme de DEC, le 322.A0, et quelque 160 élèves y sont inscrits; le programme préuniversitaire a été supprimé à cause du faible taux de diplomation. Chaya Mushka et TAV donnent aussi des programmes menant à une AEC.

L'enseignement de la formation générale est assuré par 18 professeurs (24 dans la période de référence), tous engagés comme chargés de cours; sept d'entre eux enseignent dans plus d'une école.

La gestion des écoles juives et la liaison avec celles-ci se font par l'intermédiaire de la Direction de l'éducation permanente du Collège. L'enseignement est financé par le ministère de l'Éducation selon les règles de l'enseignement collégial public.

La démarche institutionnelle d'évaluation

La démarche d'autoévaluation du Collège a été menée en 2002-2003 par le *Comité opérationnel d'évaluation de programme* composé de la directrice de l'éducation permanente du Cégep, la conseillère pédagogique affectée aux écoles juives, la coordonnatrice du Centre d'éducation multiculturel, une conseillère pédagogique du secteur régulier et le conseiller pédagogique à l'éducation permanente. Elle visait essentiellement à rendre compte de la situation à l'égard des recommandations formulées antérieurement par la Commission et portait en grande partie sur une analyse des plans de cours de l'année scolaire 2001-2002. À cet effet, 47 plans de cours ont été analysés, soit un plan de cours pour chaque numéro de cours dans chacune des écoles.

Les professeurs et les directions des écoles n'ont pas participé suffisamment à l'évaluation. Un questionnaire a été utilisé pour recueillir les remarques des professeurs sur différents aspects de leurs cours mais le taux de réponse – neuf sur 24 – était faible. Les professeurs ont également eu l'occasion de commenter le rapport d'autoévaluation tout comme l'ont fait les directions des écoles. Un questionnaire a aussi été préparé pour recueillir les perceptions des élèves mais, dans deux des trois écoles, les directions n'ont pas permis aux jeunes élèves d'y répondre et, selon le Collège, les réponses obtenues « ne traduisent qu'une interdiction culturelle de critiquer les figures d'autorité » – ce qui était précisément la raison invoquée pour refuser aux jeunes élèves d'y participer.

Enfin, des données ont été présentées sur le cheminement et la diplomation des élèves.

L'autoévaluation a été menée avec rigueur. Elle a amené le Collège à conclure que les intentions éducatives liées à certains cours ou disciplines de la formation générale n'étaient toujours pas respectées et que des mesures importantes de correction restaient à prendre.

Les corrections apportées depuis la première évaluation

À la suite de l'évaluation faite en 2000 par la Commission, le Cégep Marie-Victorin a entrepris une série de mesures correctives. De nouveaux professeurs ont été engagés et de nouvelles procédures d'embauche ont été établies : les professeurs sont embauchés par le Cégep et doivent désormais avoir la formation universitaire normalement requise dans leur discipline. Des plans-cadres des cours de la formation générale ont été élaborés et un soutien pédagogique aux professeurs a été offert par le personnel rattaché au Service de l'éducation continue, notamment par la conseillère pédagogique. De nombreuses réunions ont été tenues, soit en groupe, soit individuellement avec le personnel enseignant et administratif des écoles juives afin de les sensibiliser à l'importance des devis ministériels et des politiques institutionnelles du Collège.

L'autoévaluation menée en 2002-2003 ayant montré que, malgré certains progrès, des faiblesses importantes persistaient, le Collège a poursuivi à l'automne 2003 ses efforts de redressement, misant notamment sur l'encadrement pédagogique et le travail sur les plans de cours. Plusieurs nouveaux plans de cours ont été développés et la Commission a pu prendre connaissance de ceux qui guident l'enseignement durant la présente année scolaire, 2003-2004. Les cours d'histoire (domaine des sciences humaines) donnés en formation générale complémentaire ont été remplacés par des cours d'informatique étant donné qu'ils n'offraient pas vraiment de complément par rapport au contenu général des programmes préuniversitaires au sens du *Règlement sur le régime des études collégiales*.

Évaluation de la formation générale

La mise en œuvre de la formation générale est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les ressources humaines et matérielles, l'évaluation des apprentissages et la réussite et, enfin, la gestion pédagogique. Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

La cohérence de la formation

L'analyse de la cohérence de la formation générale se fera sous l'angle de la conformité avec les intentions éducatives et devis ministériels et celui de la compatibilité avec la mission éducative du Collège et ses valeurs. En effet, comme le constatait la Commission en 2000, « le défi qui se pose au Collège [...] est de concilier le projet éducatif de ces écoles, qui s'articule autour des caractères spécifiques à la culture juive, à sa religion et à son mode de vie, avec les exigences du régime pédagogique commun à l'ensemble des établissements d'enseignement québécois ainsi qu'avec le projet éducatif et les pratiques institutionnelles du Cégep Marie-Victorin ». Ce défi est d'autant plus grand que la formation se donne dans des milieux clos, fortement empreints de symboles et de matériel liés à la culture et à la religion juives, voire orthodoxes, et que des restrictions s'appliquent par exemple quant aux sujets ou aux auteurs qui peuvent être abordés. En outre, des restrictions concernant la mixité hommes-femmes s'appliquent dans une certaine mesure également au corps enseignant si bien que, dans l'une des écoles visitées, les femmes ne peuvent enseigner aux élèves masculins.

Les buts de la formation générale au collégial sont, entre autres, « l'acquisition d'un fonds culturel commun [...], l'appropriation d'attitudes souhaitables [...], [la préparation à] vivre en société de façon responsable et à [...] partager les acquis de la culture »⁶. Sous les rubriques du *fonds culturel commun*, des *habiletés génériques* et des *attitudes souhaitables*, le document officiel insiste à quelques reprises sur l'ouverture (ouverture sur le monde et la diversité des cultures, aux œuvres de civilisation, ouverture de l'esprit) et sur l'autonomie de pensée et de sens critique (« capacité de développer une pensée réflexive autonome et critique, jugement critique, sens critique, autonomie »). Dans son analyse de la formation offerte par rapport au profil de sortie défini par le Collège pour la formation générale, celui-ci note qu'il s'agit de dépasser l'héritage culturel juif et de développer chez

6. Description de la formation générale, site Internet du ministère de l'Éducation.

l'élève une véritable autonomie de pensée lui permettant de prendre une certaine distance par rapport aux valeurs proposées⁷.

Lors de l'évaluation réalisée en 2000, la Commission constatait, dans le cas des écoles Beth Jacob et Chaya Mushka, un manque de respect important des intentions éducatives de la formation générale et des objectifs et standards consignés dans les devis ministériels des cours et ce, dans toutes les disciplines de cette composante des programmes de DEC. À TAV, des problèmes semblables avaient été notés, particulièrement en Langue et littérature, en Philosophie et en *Humanities*. Comme cela a été indiqué précédemment, quelques difficultés ont été résolues par le fait que les cours en question ne se donnent plus : c'est le cas des cours de formation générale complémentaire, qui ont été remplacés, et les cours de philosophie, qui ont été supprimés, étant donné que le programme menant au DEC n'est plus donné en français.

En ce qui concerne la formation offerte actuellement, le rapport d'autoévaluation et l'information recueillie lors de la visite amènent la Commission à établir une distinction entre la formation offerte dans les différentes écoles ainsi qu'entre celle donnée aux garçons et aux filles. L'analyse des plans de cours et des instruments d'évaluation de la formation générale commune et propre a donc été faite séparément pour chacune des écoles et des groupes d'élèves.

À Chaya Mushka, le contenu des cours d'*Anglais, langue et littérature* est généralement approprié. La perspective juive est présente mais non prédominante. Toutefois, certains textes reviennent dans plus d'un cours de la séquence, ce qui met en cause la progression des apprentissages et il y a lieu de questionner l'utilisation de textes qui ne sont pas des œuvres originales de langue anglaise. Les modalités d'évaluation sont adéquates même si le « journal » exigé comme rédaction finale dans le cours 603-102 paraît également discutable. Enfin, pour les cours 603-101 et 603-103, les examens finaux dont la Commission a obtenu copie ne semblent pas correspondre aux plans de cours reçus; par exemple les exigences des examens ne sont pas les mêmes dans les deux types de documents. En *Humanities*, c'est surtout le cours d'éthique (345-EJN) qui soulève quelques interrogations. Des sujets culturellement sensibles sont certes traités, comme l'euthanasie, le suicide ou l'avortement, et les élèves sont invités, dans l'examen final d'en traiter à la fois dans une perspective religieuse (juive) et séculière et de prendre position, mais la bibliographie et certains passages du plan de cours offrent peu de perspective autre que juive, ce qui limite le développement de l'esprit critique de l'élève. En *Français, langue*

7. *Rapport d'autoévaluation des composantes de formation générale des programmes d'études offerts dans les écoles juives [...]*, Cégep Marie-Victorin, juillet 2003, p. 22-23.

seconde, aucun des deux plans de cours ne donne d'indication sur les textes utilisés et les thèmes abordés, information qui devrait tout au moins figurer pour le cours propre au programme, le 602-EKN.

À TAV, plusieurs cours sont identiques – donnés par les mêmes professeurs – ou presque identiques à ceux de Chaya Mushka. Comme le note le Collège, les œuvres à l'étude en *Anglais, langue et littérature* devraient être précisées dans certains plans de cours. Tout comme pour Chaya Mushka, la teneur et les exigences des examens finaux semblent diverger dans plusieurs cas de l'information donnée dans les plans de cours. En *Humanities*, des améliorations importantes ont été apportées aux cours de la formation générale commune (345-103 et 345-102). Toutefois, l'un des plans de cours de *World views* (345-102) propose comme thème celui de l'éducation qui paraît trop restreint pour ce cours. En revanche, il est tout à fait approprié pour le cours de formation propre au programme d'*Éducation à l'enfance* (345-EJN); et l'un des deux plans de cours présentés semble particulièrement intéressant. En *Français, langue seconde*, les deux plans de cours sont identiques à ceux de Chaya Mushka et appellent les mêmes commentaires.

À l'école des filles de Beth Jacob, les cours d'*Anglais, langue et littérature* sont adéquats tout comme l'est le seul cours analysé de *Français, langue seconde* (602-102). En *Humanities* par contre, même si des progrès ont été accomplis vers une plus grande ouverture à d'autres cultures, certains cours restent trop fortement imprégnés par la religion et la culture juives; l'un des cours de *World views* (345-102) y est entièrement consacré.

En *Éducation physique*, les plans de cours sont dans l'ensemble adéquats dans les trois écoles mentionnées. L'un des professeurs rencontrés affirme pouvoir donner un enseignement respectant les devis autant que dans des écoles non juives.

La Commission souligne l'analyse rigoureuse des plans de cours que le Collège a réalisée et elle note que des améliorations significatives ont été apportées aux cours de la composante de formation générale dans les trois écoles depuis la première évaluation. Toutefois, d'autres progrès restent à réaliser. En conséquence, pour ce qui est de l'école Chaya Mushka, de TAV et de l'école des filles de Beth Jacob,

la Commission recommande au Cégep Marie-Victorin de poursuivre ses efforts en vue d'assurer la conformité des cours de la formation générale et des modes et instruments d'évaluation des apprentissages avec les devis et les intentions éducatives ministérielles ainsi qu'avec les politiques du Collège, en portant une attention particulière aux cours de Humanities.

En ce qui concerne le TAV, étant donné que la Commission n'a pas recueilli sur place toute l'information habituelle sur chacun des sites de formation,

la Commission recommande au Collège de s'assurer que toutes les améliorations pertinentes soient apportées aux plans de cours de chacun des sites de formation.

Dans le cas de l'école des garçons de Beth Jacob, la Commission a examiné trois plans de cours en *Anglais, langue et littérature*, les 603-101, 603-102 et 603-103, les deux premiers accompagnés des examens finaux. Ces cours permettent certainement de développer des compétences prévues dans les devis ministériels – certains cours paraissent très exigeants sur le plan intellectuel – mais pour deux des trois cours, le contenu est entièrement tiré de sources liées à la religion et la culture juives, notamment le Talmud; ainsi, l'examen du premier cours se fait à partir d'un extrait du Ketubos⁸. L'un des plans de cours précise que

« The body of literature that is studied by these students is part of a cultural and religious heritage by which these students design and lead their lives. The message in each text is similar in that the source is the same [...]. The literary giants within this body of Talmudic or Judaic literature certainly reflect mammoth accomplishments [...] because of the timeless value system they personify. »

Le second cours de la séquence offre toutefois une certaine ouverture sur d'autres auteurs (Ésope) et pour l'examen, l'élève peut choisir son texte à analyser mais il doit le faire approuver par le professeur.

Par ailleurs, les textes nommés ici ainsi que plusieurs de ceux que les élèves rencontrés ont mentionnés sont des traductions, ce qui est surprenant étant donné la richesse de la littérature originale de langue anglaise et va à l'encontre des intentions et des objectifs mêmes de la discipline *English, Language of Instruction and Literature*.

En *Humanities*, deux cours ont été soumis pour analyse à la Commission, les 345-103 (*Knowledge*) et le 345-EJN (éthique, cours de formation générale propre). Le premier cours semble exister en deux versions, une première que le Collège a jugée non conforme, et une seconde comportant des ajouts qui introduisent une ouverture sur la société canadienne et québécoise ainsi que sur Socrate. Le cours d'éthique a une orientation entièrement juive,

8. Partie du Talmud, traitant particulièrement de règles touchant l'héritage, les contrats, la famille et les relations interpersonnelles.

l'intitulé donné est « *Critical thought process applied to Jewish issues* »; l'examen consiste en une rédaction à partir du Ketubos.

En *Français, langue seconde*, le cours examiné (602-102) propose, comme pour les filles, des articles de journaux comme *La Presse* et *Le Devoir*, mais alors que les filles lisent en outre Charles Perrault, Gilles Vigneault et Gabrielle Roy, les garçons travaillent à partir de textes de Moïse Nahmanide (en traduction) et de la revue *Kountrass*⁹.

En *Éducation physique*, le troisième cours, 109-105, comporte beaucoup de théorie, par exemple sur l'alimentation, ce qui est plus approprié pour le premier cours de la séquence.

En définitive, la Commission ne met pas en cause la valeur intrinsèque que peuvent avoir les textes proposés en *Anglais*, en *Français* et en *Humanities*, ni l'effort intellectuel auquel les élèves sont invités pour les commenter. Le problème est que, dans ce milieu déjà clos, réservé à un groupe religieux particulier, le contenu même de la formation générale, qui devrait viser l'ouverture et l'autonomie de pensée, est fortement centré sur les éléments qui, précisément, distinguent ce groupe au sein de la société et cela, dans les trois disciplines en question. La documentation examinée ainsi que la visite ont convaincu la Commission que, même lorsque des éléments d'ouverture vers d'autres cultures et d'autres modes de pensée sont présents, le but de la formation donnée ici n'est pas vraiment l'ouverture sur le monde et l'autonomie de pensée mais plutôt le renforcement des convictions, des traditions et des comportements déjà acquis. En prenant en considération le fait qu'il s'agisse de la deuxième évaluation de la formation générale et le peu de progrès accompli dans le sens de la recommandation antérieure,

la Commission recommande que la formation générale faisant partie des programmes conduisant au DEC ne soit plus donnée à l'école pour garçons de Beth Jacob.

9. Nahmanide : célèbre rabbin espagnol du 13^e siècle; Kountrass : revue orthodoxe israélienne de langue française.

Les méthodes pédagogiques

Les méthodes pédagogiques sont adaptées aux caractéristiques des élèves, de leur milieu et de leur nombre. Les groupes-classes sont généralement petits, favorisant l'encadrement des élèves. Les principales activités pédagogiques sont les travaux et les discussions en classe. Les élèves rencontrés se sont montrés très motivés pour les études et accordent beaucoup de valeur à la formation reçue; ils ont participé avec entrain aux échanges avec la Commission. Ils ont peu d'activités en dehors de l'école, à moins que ce soit d'autres cours suivis en parallèle ou des travaux effectués dans leur communauté. En cas de difficultés, les élèves peuvent compter sur l'entraide de leurs camarades, la disponibilité des professeurs avant ou après le cours, une certaine assistance fournie par certains autres membres du personnel ainsi que de l'aide pédagogique individuelle (API) du Cégep. Des ateliers de préparation à l'épreuve uniforme d'anglais sont offerts.

Il y a lieu de rappeler toutefois les restrictions d'ordre culturel ou religieux qui règnent et qui, entre autres choses, ont pour effet de limiter le professeur quant à la manière d'aborder des sujets jugés sensibles ou quant aux sources d'information à utiliser; certains sujets ou certains auteurs sont d'ailleurs exclus. Tant le rapport d'autoévaluation que les professeurs rencontrés font état – avec des nuances selon les écoles et les disciplines – de certaines difficultés liées au « tamisage » qui doit être fait des textes à utiliser et des contenus à aborder.

Les ressources

Comme cela a été mentionné précédemment, l'enseignement de la formation générale est actuellement assuré par 18 professeurs tous engagés comme chargés de cours. Parmi eux, plusieurs ont été recrutés depuis la première évaluation, dont sept depuis l'automne 2003. Les professeurs sont embauchés par le Cégep et doivent désormais avoir la formation universitaire normalement requise dans leur discipline; toutefois, quelques professeurs déjà en place bénéficient d'une clause « grand-père » les exemptant des critères d'embauche du Cégep.

Le Collège a fourni un important soutien pédagogique aux professeurs en organisant un certain nombre de réunions d'information sur les politiques institutionnelles et en fournissant de l'assistance pour l'élaboration ou la révision des plans de cours. D'après les propos recueillis durant la visite, les professeurs reconnaissent l'importance du plan de cours comme instrument pédagogique. De leur côté, les directions des écoles disent bien

accepter le leadership exercé par le Cégep en matière pédagogique, du moins à Chaya Mushka et à TAV.

Les ressources documentaires sont limitées à plusieurs égards. D'une part, les écoles visitées sont peu équipées en documentation anglaise ou française; l'école des filles de la communauté Belz (relevant de TAV) n'a pas de bibliothèque. Les élèves sont invités à recourir aux bibliothèques juives ou publiques, mais alors ce sont les restrictions d'ordre culturel qui limitent l'accès à certains documents ou à certains sujets. Il en va de même de l'accès à Internet ou aux émissions de télévision. Afin que les élèves puissent atteindre les objectifs et les standards des cours et réaliser les buts de la formation générale du collégial,

la Commission recommande au Cégep de garantir aux élèves l'accès à des sources d'information aussi riches et variées que possible et de développer, selon les besoins, des collections dans la langue d'enseignement et la langue seconde dans chacune des écoles.

L'équipement en *Éducation physique* est souvent si minimal que la Commission s'interroge sur la possibilité de réaliser les travaux et exercices prévus dans les devis ministériels. La Commission **suggère** au Cégep de faire l'inventaire des équipements d'*Éducation physique* et de voir à les compléter au besoin afin de permettre l'atteinte des objectifs et standards des cours dans chacune des écoles.

Les résultats

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Collège a été traduite en anglais et insérée dans les guides des élèves; elle se trouve aussi annexée à la plupart des plans de cours examinés. Les règles d'évaluation des apprentissages, notamment pour l'examen final des cours, sont respectées. L'équivalence inter-écoles de l'évaluation des apprentissages est en partie assurée par le fait que plusieurs professeurs enseignent dans plus d'une école.

Les règles d'admission ont été resserrées, assurant que les élèves remplissent les conditions habituelles d'admission au collégial et qu'ils appartiennent à la communauté religieuse que ces écoles visent à desservir.

D'après le rapport d'autoévaluation, le taux de réussite des cours est élevé, se situant souvent entre 90 % et 100 %. Des ateliers de préparation à l'épreuve uniforme d'anglais sont offerts. La réussite à cet examen varie toutefois selon les écoles et les séances :

globalement, pour les années 2001 à 2003, le taux de réussite pour les élèves qui s'y sont présentés a été de près de 90 % à TAV, de 75 % à Beth Jacob et de 65 % à Chaya Mushka. Dans ce dernier cas, la distinction n'est pas faite entre l'examen en anglais et en français.

Le Collège a présenté deux séries de données concernant la diplomation, ventilées selon le programme et l'école. La première série, contenue dans le rapport, porte sur la cohorte de 2000 et la période de l'automne 2000 à l'hiver 2002. Elle révèle, pour le programme *Arts et Lettres* (500.75), un taux de persévérance¹⁰ plutôt faible, d'environ 50 % et, dans le cas de Beth Jacob, un taux de diplomation de quelque 30 % en temps prévu¹¹.

La deuxième série de données, qui a été transmise lors de la visite, n'est pas présentée par cohorte; elle donne simplement, pour chaque trimestre de 2000 à 2004, le nombre d'élèves inscrits et le nombre de diplômes décernés, ce qui ne permet pas de suivre le cheminement des élèves. Cette information semble toutefois confirmer l'observation précédente, soit que la diplomation est parfois faible; elle paraît même très faible dans certains cas.

Des taux de diplomation faibles se voient ailleurs dans le réseau collégial et dans les mêmes programmes. Ici, les chiffres contrastent avec le taux très élevé de réussite des cours, la grande motivation pour les études dont les élèves ont témoigné et l'encadrement dont ils profitent. Ce ne semble donc pas être la capacité des élèves à réussir les études ni les conditions d'apprentissage qui soient en cause. Les interlocuteurs ont fait remarquer que de nombreux élèves, surtout les filles, quittent l'école après une première année, soit pour se marier, soit pour travailler ou étudier ailleurs. Dans les programmes techniques, les élèves visent à obtenir une formation leur permettant de travailler dans leur communauté, en services de garde ou en éducation spécialisée, ce qui, apparemment, ne les amène pas nécessairement à continuer jusqu'au diplôme, du moins pas dans l'immédiat.

Il importe toutefois d'avoir un portrait clair et à jour du cheminement des élèves. C'est pourquoi la Commission **suggère** au Cégep de suivre attentivement, dans chacune des écoles et dans chacun des programmes, le cheminement scolaire des élèves depuis leur admission jusqu'à l'obtention du diplôme ou l'abandon des études.

10. Mesurée par le taux de réinscription au 3^e trimestre.

11. Soit deux ans après l'inscription, durée prévue pour un programme préuniversitaire.

La gestion

La responsabilité du Cégep Marie-Victorin en matière de gestion pédagogique est inscrite aux protocoles d'entente conclus annuellement avec chacune des écoles juives. Elle s'exerce par l'intermédiaire de la Direction de l'éducation permanente du Cégep, la liaison étant assurée notamment par la coordonnatrice et la conseillère pédagogique rattachées au Centre d'éducation multiculturelle.

Pour différentes raisons, il n'y a pas de lieu de concertation entre le personnel des écoles juives et celui de Marie-Victorin. L'une des raisons est que l'enseignement dans les écoles juives est donné en anglais et que des disciplines comme *Humanities* ou l'anglais enseigné comme langue principale ne sont pas présentes au campus principal du Cégep. Comme les écoles juives sont en partie en concurrence entre elles, il n'y a pas non plus de lieu de concertation à ce niveau. La visite a en outre révélé que, à ce jour, les responsables du Cégep ont difficilement eu accès à certaines des écoles, notamment à l'école des garçons de Beth Jacob.

Comme cela a été indiqué précédemment, des correctifs importants ont été apportés à la formation générale dans les écoles juives, certains à la suite de la première évaluation, d'autres après l'autoévaluation réalisée en 2002-2003, qui donnait des résultats encore insatisfaisants. Le travail a porté en grande partie sur la procédure d'admission des élèves, l'embauche et l'encadrement du personnel enseignant et la préparation des plans de cours. Dans le but d'assurer que l'enseignement se fait en conformité avec les plans de cours, la Commission prend note de l'intention du Collège de vérifier de près les épreuves finales des cours; elle lui **suggère** en outre de voir à ce que les épreuves synthèses de programme intègrent les intentions éducatives de la formation générale.

Il demeure que le projet éducatif implicite des écoles juives diverge en partie de celui du Cégep avec les tensions et les défis que cela entraîne. Afin de garantir que la formation offerte corresponde aux valeurs et objectifs ministériels, la Commission **suggère** au Collège de continuer à exercer un leadership pédagogique serré en application des dispositions contenues dans les protocoles d'entente actuels.

Étant donné les caractéristiques particulières de ce milieu d'enseignement, le Collège n'en a pas tenu compte dans sa récente autoévaluation institutionnelle. À la lumière des résultats de la présente évaluation, la Commission **suggère** au Collège d'inclure à l'avenir un chapitre sur les écoles juives parmi les activités considérées lors de ses évaluations institutionnelles.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études collégiales dans les écoles Chaya Mushka, Torah and Vocational Institute et l'école pour filles de Beth Jacob comporte des forces et des faiblesses. À l'école pour garçons de Beth Jacob, la Commission considère que cette formation ne doit plus être offerte.

La Commission souligne la qualité de l'autoévaluation qui a été menée avec rigueur et honnêteté dans un contexte particulier où, pour diverses raisons, le Collège ne pouvait compter que sur un apport partiel du personnel et des élèves des écoles. Les actions entreprises à la suite de cette autoévaluation – et à la suite de l'évaluation antérieure – témoignent de la volonté du Collège de pouvoir garantir la qualité de l'enseignement dont il a assumé la responsabilité. Les efforts ont porté particulièrement sur l'embauche d'un personnel enseignant ayant les compétences souhaitées, sur l'encadrement pédagogique des professeurs et sur l'élaboration ou la révision des plans de cours en vue de rendre ceux-ci conformes aux devis ministériels quant aux objectifs et aux standards visés; en outre, les conditions d'admission des élèves sont désormais strictement appliquées.

Les élèves admis peuvent ainsi compter sur un enseignement donné par des professeurs compétents et sur un encadrement pédagogique adéquat fourni par les professeurs ou d'autres membres du personnel des écoles ou du Cégep et auquel contribuent également l'esprit communautaire et l'entraide. Les élèves rencontrés se sont montrés satisfaits de l'enseignement reçu et très motivés pour les études.

La difficulté fondamentale consiste encore à concilier le projet éducatif des écoles juives orthodoxes avec celui du Cégep Marie-Victorin et avec les buts et intentions éducatives ministérielles. Cette difficulté est accentuée par le fait que l'enseignement est donné dans un milieu clos – au point où, dans certains cas, les responsables du Cégep ne peuvent y accéder librement – fortement imprégné de divers traits distinctifs d'ordre culturel et religieux et marqué par des restrictions imposées quant à l'accès à l'information ou au traitement de certains sujets. Ce qui est en cause plus particulièrement est la capacité, voire la volonté, d'offrir une formation générale de l'enseignement collégial contribuant à l'ouverture de l'esprit et au développement du sens critique et d'une véritable autonomie de pensée. Des améliorations indéniables ont été apportées mais les acquis demandent à être maintenus et consolidés et d'autres progrès restent à faire dans certains cours, notamment en *Humanities*. Le Collège aura ainsi à suivre la situation de près en exerçant pleinement son leadership pédagogique.

En conséquence, pour ce qui est de l'école Chaya Mushka, de TAV et de l'école des filles de Beth Jacob, la Commission recommande au Cégep Marie-Victorin :

- de poursuivre ses efforts en vue d'assurer la conformité des cours de la formation générale et des modes et instruments d'évaluation des apprentissages avec les devis et les intentions éducatives ministérielles ainsi qu'avec les politiques du Collège et en portant une attention particulière aux cours de *Humanities*;
- de s'assurer que toutes les améliorations pertinentes soient apportées aux plans de cours de chacun des sites de formation de l'école TAV;
- et de garantir aux élèves l'accès à des sources d'information aussi riches et variées que possible et de développer, selon les besoins, des collections dans la langue d'enseignement et la langue seconde dans chacune des écoles.

La Commission adresse de plus des suggestions au Cégep au sujet de l'équipement en *Éducation physique*, du suivi du cheminement scolaire des élèves, depuis leur admission jusqu'à l'obtention du diplôme ou l'abandon des études, de l'intégration des intentions éducatives de la formation générale aux épreuves synthèses de programme, de l'exercice d'un leadership pédagogique serré en application des protocoles d'entente et de l'inclusion d'un chapitre sur les écoles juives lors des évaluations institutionnelles.

Dans le cas de l'école pour garçons de Beth Jacob, les traits distinctifs sont plus accentués que dans les autres écoles juives. Il apparaît à la Commission que le projet éducatif de cette école est difficilement conciliable avec celui du Cégep et avec les buts et intentions éducatives de la formation générale. Si des éléments séculiers ont été introduits récemment dans certains cours, les progrès accomplis depuis la première évaluation sont trop timides et la formation offerte demeure essentiellement judaïque. Pour cette raison, la Commission recommande que la formation générale faisant partie des programmes conduisant au DEC ne soit plus donnée à l'école pour garçons de Beth Jacob.

Les suites de l'évaluation

Le Cégep Marie-Victorin se dit satisfait de la justesse de ce rapport. Il apprécie la description de la réalité des écoles juives et l'analyse de la Commission relativement aux défis que pose la gestion de ces écoles.

Le Collège envisage la mise en œuvre de diverses mesures qui répondent aux invitations et suggestions que la Commission a faites dans son rapport. Elles visent l'amélioration du cadre de réalisation des épreuves synthèses de programme, le resserrement du leadership pédagogique dans les écoles juives, la précision du protocole d'entente entre le Collège et ces écoles, l'engagement et l'encadrement des chargés de cours, la création d'un comité de travail pour les cours de *Humanities* et l'élaboration d'un plan d'acquisition des ressources matérielles destinées aux activités d'éducation physique. Le Collège prévoit aussi intégrer au nouveau système d'information sur le cheminement scolaire des élèves les activités de la formation continue, incluant celles des écoles juives.

En ce qui concerne les recommandations formulées dans le rapport, le Collège a prévu une série de moyens de rendre conformes les activités pédagogiques de la formation générale des écoles juives aux devis et aux intentions éducatives ministérielles. Le plan d'action 2004-2005 de la composante de formation générale des écoles juives comprend des actions concrètes qui favorisent un plus grand respect des devis et des intentions éducatives, notamment dans les cours de *Humanities*, et la conformité des activités de formation générale des écoles juives avec les politiques pédagogiques du Collège. Ce plan comprend également les projets que le Collège entend mettre de l'avant afin d'améliorer l'ensemble des ressources informationnelles dont disposent les écoles juives. Finalement, le Collège informe la Commission que les activités de formation générale pour les garçons de l'école Beth Jacob ne seront plus offertes après l'année scolaire 2004-2005.

Le Collège prévoit transmettre à la Commission, en juin prochain, un bilan de réalisation du plan d'action de la composante de formation générale des écoles juives. La Commission s'attend à recevoir au moment opportun le suivi des recommandations formulées dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président